

FAITS SAILLANTS 2013

Service de l'environnement

Une année de progrès

En 2013, plusieurs étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour protéger la santé publique et l'environnement.

La publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de nouveaux plans de réduction pour la Ville et la collectivité démontre notre engagement dans la lutte aux changements climatiques.

Par ailleurs, le dépistage et la correction des raccordements inversés dans les réseaux d'égouts pluviaux, de même que l'évaluation de la conformité des entreprises aux nouvelles normes de rejet tirées du règlement sur l'assainissement des eaux, ont largement contribué à la préservation des milieux aquatiques.

À présent, la modification de règlements de zonage et d'urbanisme ainsi que l'achat du terrain du futur centre de Saint-Laurent ont permis d'avancer le projet de construction des centres de traitement des matières organiques qui seront indispensables à l'atteinte de nos objectifs de récupération.

Ces réalisations, et toutes celles que vous trouverez dans le présent bilan, nous rapprochent d'un milieu de vie durable et plus vert. La tâche n'est pas terminée, mais les résultats obtenus nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie.



Roger Lachance, ing., directeur
Direction de l'environnement



Matières résiduelles

réduire pour changer le monde

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (2010-2014) de l'agglomération de Montréal est entré dans sa dernière phase. L'année 2013 a été marquée par la consolidation des acquis et la croissance de la collecte des matières organiques.

Accroître la collecte et le traitement des matières organiques

Récupération des matières organiques : clé de voûte du Plan directeur

Depuis 2008, les citoyens de l'agglomération de Montréal peuvent profiter d'un service de collecte des résidus végétaux (feuilles, rognures de gazon, résidus de potager). À ce service s'est ajoutée la collecte des résidus alimentaires dans plusieurs secteurs de sept arrondissements et de la ville de Westmount. Huit villes liées proposent plutôt une collecte de résidus mélangés (déchets végétaux et alimentaires). Cette année, plus de 104 000 logements ont pu profiter de ces services, soit 2 fois plus que l'année précédente.

Environ 40 % des ordures ménagères sont composées de matières organiques qui peuvent être récupérées et compostées. Alors qu'elle récupère à peine 13 % de matières organiques, l'agglomération de Montréal vise un taux de récupération de ces matières de 60 % conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. L'augmentation de la collecte des matières organiques est un premier pas pour améliorer la situation, mais il faudra attendre la mise en service des centres de traitement de matières organiques, prévue en 2019, pour pouvoir traiter les résidus alimentaires de toute l'agglomération.

Centres de traitement des matières organiques : modification des règlements de zonage et d'urbanisme

Dans la foulée des consultations publiques tenues en 2011 et 2012 à propos de la construction de cinq centres de traitement des matières organiques sur son territoire, l'agglomération de Montréal a modifié les règlements de zonage et d'urbanisme des sites choisis. De plus, elle a fait l'acquisition du terrain qui accueillera le centre de traitement de Saint-Laurent. Un nouveau site doit être proposé pour l'implantation d'un centre de compostage en remplacement du Complexe environnemental de Saint-Michel.

Améliorer la gestion des matières recyclables

Écocentres et centres du réemploi

Les sept écocentres de l'agglomération de Montréal récupèrent la plupart des matières non acceptées lors des collectes en bordure de rue. Leurs centres de réemploi accueillent, quant à eux, les matières encore en bon état qui feront le bonheur d'autres propriétaires.



En 2013

- Récupération de 38 % des matières résiduelles générées sur le territoire de l'agglomération, soit 371 452 tonnes sur un total de 976 398 tonnes
- Collecte de 172 882 tonnes de matières recyclables (le taux de récupération est de 58 %)
- Collecte de 47 589 tonnes de matières organiques (le taux de récupération est de 13 %)
- Collecte de 145 935 tonnes de résidus de construction résidentielle et de résidus encombrants (le taux de récupération est de 60 %)
- Récupération de 3 300 tonnes de résidus domestiques dangereux (le taux de récupération est de 58 %)

En 2013, les écocentres ont recueilli, lors de 258 866 visites, 87 650 tonnes de matières résiduelles, dont 66 % ont pu être récupérées. Depuis deux ans, les écocentres acceptent aussi les résidus verts durant la saison estivale, ce qui a permis d'en récupérer 901 tonnes.





Responsabilité élargie des producteurs

Les piles, les lampes au mercure (fluocompactes) et les produits électroniques se sont ajoutés aux peintures et aux huiles déjà assujetties au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r.40.1) depuis 2012. Chaque ville liée ou arrondissement est libre d'adhérer aux programmes provinciaux de collecte prévus dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP). Des économies d'environ 80 000 \$ ont été réalisées en 2013 dans le cadre de l'application de la REP dans les éco-centres pour la récupération des piles et des lampes au mercure.

En ce qui concerne les produits électroniques, une entente a été conclue avec ARPE-Québec pour convenir des services rendus par la Ville de Montréal dans les éco-centres et certains cours de voirie aux fins de la réception de ces produits et déterminer la contrepartie financière appropriée. En 2013, celle-ci s'est élevée à 120 000 \$.

Dépôt de produits électroniques

Le réseau des 7 éco-centres et les 14 cours de voirie des arrondissements participants ont récupéré plus de 1 264 tonnes de produits électroniques. Depuis septembre, c'est l'organisme ARPE-Québec qui assure la collecte et le transport des produits vers les installations de recycleurs accrédités dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

Des améliorations pour limiter les risques en cas d'accident impliquant des RDD dans les éco-centres ont été cernées, évaluées et appliquées en collaboration avec le Service de sécurité incendie de Montréal. Une procédure visant à améliorer la sécurité liée à la présence de produits potentiellement explosifs (acide picrique, éther diéthylique) dans les éco-centres, une procédure a été rédigée et jointe au *Guide de gestion des éco-centres*. Une entreprise spécialisée s'assure de récupérer et d'éliminer de ce type de matières dangereuses.

Complexe environnemental de Saint-Michel : bientôt le 2^e plus grand parc urbain montréalais

La conversion du Complexe environnemental de Saint-Michel en parc urbain de 192 hectares est en bonne voie : il ne reste plus que 4 des 72 hectares de l'ancien site d'enfouissement à recouvrir et à réhabiliter.

En 2013, le Complexe a procédé à la mise à niveau de son réseau de surveillance environnementale du site d'enfouissement par la réhabilitation d'un puits de surveillance profond dans le secteur nord-ouest et l'entretien soutenu du réseau de puits de surveillance automatisés.

Pour limiter les effets nocifs de la décomposition des déchets, les réseaux du Complexe ont capté 68,3 millions de mètres cubes de biogaz, dont le méthane (réduction estimée d'émissions de gaz à effet de serre de 363 573 tonnes éq. CO₂), qui ont été convertis en électricité et en chaleur pour chauffer des bâtiments adjacents au Complexe. La concentration moyenne de méthane, établie à 37,3 %, est stable par rapport à 2012.

Cette diminution annuelle progressive des quantités de biogaz captés (réduction de 6,8 % par rapport à 2012) est due au fait que la décomposition des déchets enfouis produit de moins en moins de biogaz puisque l'enfouissement de matières putrescibles a cessé depuis 2000.

La Division de l'expertise technique a effectué près de 170 analyses liées au suivi environnemental du site d'enfouissement du Complexe environnemental de Saint-Michel

Site de réception de matières organiques et de compostage, le Complexe a aussi valorisé 10 826 tonnes de feuilles, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2012. Le compost a été redistribué aux citoyens et aux arrondissements, en plus d'être utilisé pour le recouvrement final.

Gestion des sols contaminés faciliter le réaménagement

Marqués par l'essor industriel, les sols montréalais posent de nombreux défis. La Direction intervient sur plusieurs plans pour aplanir les obstacles qui peuvent nuire au réaménagement de sites contaminés.

Soutien aux grands projets

Les gestionnaires de nombreux grands projets municipaux ont pu profiter de l'expertise de la Direction pour optimiser la gestion de leurs sols contaminés et s'assurer de respecter la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Voici quelques-uns de ces projets :

- Réaménagement de l'autoroute Bonaventure
- Réaménagement de la gare de triage d'Outremont
- Réalisation du nouveau Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles
- Conversion du Complexe environnemental de Saint-Michel en parc urbain
- Projet résidentiel des ateliers du CN
- et Bassins du Nouveau Havre

Programme ClimatSol

En 2013, la Direction a traité 29 demandes de remboursement totalisant 1,2 M\$ dans le cadre du programme ClimatSol et a confirmé l'admissibilité de 9 nouvelles demandes représentant une subvention totale de 2,3 M\$. Grâce à ce programme du ministère québécois de l'environnement, qui a été reconduit jusqu'en mars 2015, la Ville de Montréal finance des projets de caractérisation ou de réhabilitation de terrains contaminés.

Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

La Ville de Montréal, le ministère québécois de l'environnement et la Société des Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. ont réalisé une étude de faisabilité portant sur une solution efficace, globale et commune de réhabilitation de ce terrain. Les partenaires, propriétaires des terrains adjacents au parc d'entreprises, s'affaireront à implanter la solution retenue en collaboration avec la Ville de Montréal.



Pratiques de lutte intégrée

La lutte intégrée permet de contrôler la présence d'espèces nuisibles (insectes, plantes, pathogènes) en combinant des mesures biologiques, culturelles ou physiques. La Direction favorise le jardinage écologique en n'utilisant les pesticides qu'en dernier recours.

Les pesticides à petite échelle

La Ville n'utilise des pesticides que si cette mesure est nécessaire et justifiée, conformément à la Loi sur les pesticides (L.R.Q., chapitre P-9.3) et au Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041). À ce jour, 85 employés sont certifiés pour utiliser des pesticides, notamment pour le contrôle de l'agrile du frêne.

Un pré fleuri pour contrôler les mauvaises herbes

Depuis trois ans, divers mélanges de semences sont testés sur un terre-plein dans l'arrondissement de Saint-Laurent afin d'évaluer leur capacité à diminuer la présence de mauvaises herbes. En raison des bons résultats obtenus avec l'une des combinaisons de semences, l'expérimentation se poursuivra pour une dernière année.

Contrôle du puceron du tilleul : 2 400 larves de coccinelle à la rescousse

Le projet-pilote réalisé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest a été concluant. À court terme, les larves de coccinelle relâchées dans certains arbres ont diminué les populations de pucerons. La présence d'autres ennemis naturels, comme les guêpes parasitoïdes qui pondent leurs œufs dans les pucerons, a également aidé. Ces dernières représentent une avenue à explorer en 2014.

Changements climatiques

réduire les émissions de GES

L'agglomération de Montréal s'est engagée à mesurer et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par les services municipaux et la collectivité montréalaise.

Les mesures implantées dans les services municipaux et dans certains secteurs de la collectivité sont fructueuses

Diminution de 28 % des émissions de GES corporatives de l'agglomération de Montréal

L'inventaire 2010 des émissions de GES corporatives a révélé que la Ville de Montréal, ses arrondissements et les villes liées ont réduit leurs émissions de GES de 28 % de 2002 à 2010. Pour poursuivre sur cette lancée, l'agglomération de Montréal a élaboré un deuxième plan de réduction des émissions de GES corporatives, qui présente les actions à mettre de l'avant pendant la période 2013-2020.

Émissions de GES de la collectivité montréalaise : un plan de réduction ambitieux

La Ville de Montréal a préparé un plan de réduction ambitieux comportant 12 pistes de solution et de nombreuses actions concrètes. Ce plan vise à réduire les émissions de GES attribuables à la collectivité montréalaise de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990. Notons que le dernier inventaire indique que les émissions de GES de la collectivité montréalaise ont diminué de 6 % entre 1990 et 2009. Malgré la croissance de la population, ce sont le secteur résidentiel et le secteur des matières résiduelles qui affichent les baisses les plus marquées, tandis que les commerces et les institutions



ont considérablement augmenté leurs émissions durant la même période. Réduire les émissions liées au secteur des transports demeure toutefois la priorité afin d'atteindre l'objectif de réduction.

Fonds Énergie

En 2013, les arénas Chaumont (arrondissement d'Anjou) et Outremont (arrondissement d'Outremont) ont reçu l'appui du Fonds Énergie, qui finance des projets améliorant l'efficacité énergétique. À ce jour, les projets du Fonds ont généré des économies d'énergie annuelles de plus de 715 000 \$ et une réduction des émissions de GES de 1 765 tonnes éq. CO₂, ce qui correspond au retrait de près de 550 voitures de la circulation.

Surveillance de la qualité de l'air

Fidèle à son mandat, le Réseau de surveillance de la qualité de l'air a mesuré les concentrations de polluants dans l'air ambiant afin de dresser un portrait de la situation sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Particules fines responsables

Le RSQA a enregistré 53 jours de mauvaise qualité, dont 15 jours de smog. Mis à part 2 jours de smog dus à la canicule (23 et 24 juin) et 3 jours causés par les incendies de forêt au Labrador (du 1^{er} au 3 juillet), les 10 autres jours de smog ont eu lieu en hiver. Tout comme l'année précédente, ce sont les particules fines qui sont responsables de la totalité des jours de mauvaise qualité de l'air.

Amélioration du réseau

Le réseau a été amélioré avec le remplacement de certains analyseurs et la reconstruction de deux stations d'échantillonnage. Par ailleurs, le nouveau système d'acquisition de données mis en place en 2012 a démontré son efficacité en permettant d'optimiser les interventions dans les stations et en facilitant les opérations de validation des données.

Plus de 12 000 analyses ont été effectuées par la Division de l'expertise technique dans le cadre du suivi de la qualité de l'air ambiant.

Qualité de l'air

contrôler la pollution atmosphérique

Le 17 octobre 2013, la pollution de l'air extérieur a été déclarée cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé. Plus que jamais, cette conclusion incite la Direction à continuer à mettre en place des moyens de surveiller et de contrôler les sources d'émissions de polluants.

Appliquer la réglementation

Mise en conformité des émissions des flexographe

Chargée d'appliquer la réglementation relative à l'assainissement de l'air, la Direction s'est penchée plus particulièrement sur les émissions des flexographe (impression sur des pellicules de plastique), qui peuvent émettre plus de 2 100 tonnes de substances organiques par année. Des correctifs ont été exigés aux établissements jugés non conformes et la plupart ont choisi de mettre en place des épurateurs et des mesures afin de respecter les normes. Des suivis serrés sont effectués régulièrement.

Cuisson au bois

D'autres interventions ont touché des établissements utilisant la cuisson au bois et au charbon de bois (bagel, pita, pizza, grillades de viande et volaille). Elles ont permis d'introduire des améliorations aux procédés, aux équipements, aux épurateurs et aux systèmes d'évacuation, afin de réduire les nuisances.

Au total, plus de 530 analyses liées aux émissions industrielles dans l'air ont été effectuées par la Division de l'expertise technique.



Conseil canadien des ministres de l'Environnement

La Direction a participé aux activités menées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), notamment :

- en participant aux séances du Comité de gestion de l'air (AMC), dont celles sur le système pancanadien de gestion de la qualité de l'air (critères d'air ambiant : ozone (O₃) et particules fines (PM_{2,5}); critères en développement : bioxyde de soufre (SO₂) et bioxyde d'azote (NO₂);
- en évaluant les priorités en matière de surveillance de la qualité de l'air ambiant;
- en collaborant à la rédaction d'un code de pratique sur le contrôle des feux à ciel ouvert.

Contrôle des rejets industriels

Permis

- 116 permis délivrés pour des projets industriels, dont des projets d'épuration
- 526 permis temporaires délivrés pour des chantiers routiers, de construction, de rénovation et de décontamination de sols

Prélèvements d'émissions

- 80 caractérisations des émissions atmosphériques de sources fixes
- 94 jours consacrés à la surveillance des prélèvements demandés aux entreprises
- 36 échantillons de produits pétroliers pour vérifier le respect de la teneur maximale en soufre

Plaintes, avis et poursuites

- 1 052 plaintes de citoyens
- 262 avis signifiés exigeant des correctifs
- 4 nouvelles poursuites judiciaires déposées et 13 dossiers réglés, dont 9 condamnations

Qualité de l'eau

protéger les milieux aquatiques

Les cours d'eau qui parcourent Montréal et les plans d'eau qui bordent l'île constituent une richesse économique et écologique vitale qu'il importe de surveiller et de protéger. De nombreux efforts sont consentis pour réduire les rejets de contaminants dans les eaux.

Programmes de soutien de la Direction

Un inspecteur en renfort

Depuis 2013, les intervenants de Montréal peuvent avoir recours 24/7 à un représentant du Contrôle des rejets industriels lors d'urgences environnementales, telles que déversement accidentel de produits pétroliers. Il fournit des renseignements sur les établissements industriels et les matières dangereuses qui s'y trouvent et facilite la recherche des sources de contamination dans les égouts et les cours d'eau, avec le concours du personnel des prélèvements, au besoin.



Deux projets particuliers

La Direction appuie régulièrement divers projets réalisés par les arrondissements et les villes liées. En 2013, deux programmes ont retenu l'attention :

- Mesure du débit du fossé longeant l'autoroute 20 dans le cadre des études exploratoires d'un projet d'aménagement d'un parc le long de la falaise Saint-Jacques.
- Caractérisation de trois bassins de drainage du secteur Anjou, afin de déterminer les causes d'un problème de colmatage d'une station de pompage.

Protection du fleuve Saint-Laurent

Niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

La Ville de Montréal a soumis à la Commission mixte internationale des commentaires portant sur une nouvelle proposition de gestion des niveaux d'eau et des débits dans le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Gestion durable des eaux municipales

La Direction de l'environnement, le Service de l'eau et la Direction des grands parcs et du verdissement ont présenté à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent le premier rapport sur la gestion durable des eaux municipales de la Ville de Montréal. Ce rapport, qui traite de 21 indicateurs de gestion, présente les divers engagements de la Ville et les progrès accomplis. Mis à jour tous les deux ans, il permettra de suivre les progrès de Montréal et de les comparer à ceux des autres municipalités participantes.

Contrôle des rejets industriels

Permis et autorisations

- 33 nouveaux permis de déversement délivrés assortis de conditions à respecter
- 91 autorisations de projets industriels, y compris des systèmes de traitement
- 111 autorisations temporaires de rejet à l'égout accordées
- 20 ententes de dérogation temporaires (5 ans)

Prélèvements d'eaux usées

- 838 échantillons des effluents d'établissements
- 64 échantillons pour du dépistage dans le réseau d'égout

Plaintes, avis et poursuites

- 279 plaintes de citoyens
- 393 avis signifiés exigeant des correctifs
- 28 nouvelles poursuites judiciaires déposées et 4 dossiers réglés, dont 2 condamnations

Basée sur 200 programmes de caractérisation des effluents de 51 entreprises, la tarification des rejets industriels à l'égout municipal a généré des rentrées de 4 M\$ et des frais de gestion et de caractérisation de 219 000 \$.

Suivi de la réglementation

Loi sur la qualité de l'environnement

La Ville de Montréal a commenté le projet du ministère québécois de l'environnement de modifier l'article 8 du règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce règlement vise à soustraire les projets de « reconstruction ou d'élargissement d'une autoroute en milieu urbain » qui ont fait l'objet de consultations dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, de la nécessité d'obtenir un certificat du greffier attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal avant d'obtenir son certificat d'autorisation du ministère québécois de l'environnement. Le règlement tel qu'édicte le 27 décembre 2013 cible plus spécifiquement les projets de reconstruction d'un échangeur situé en milieu urbain.

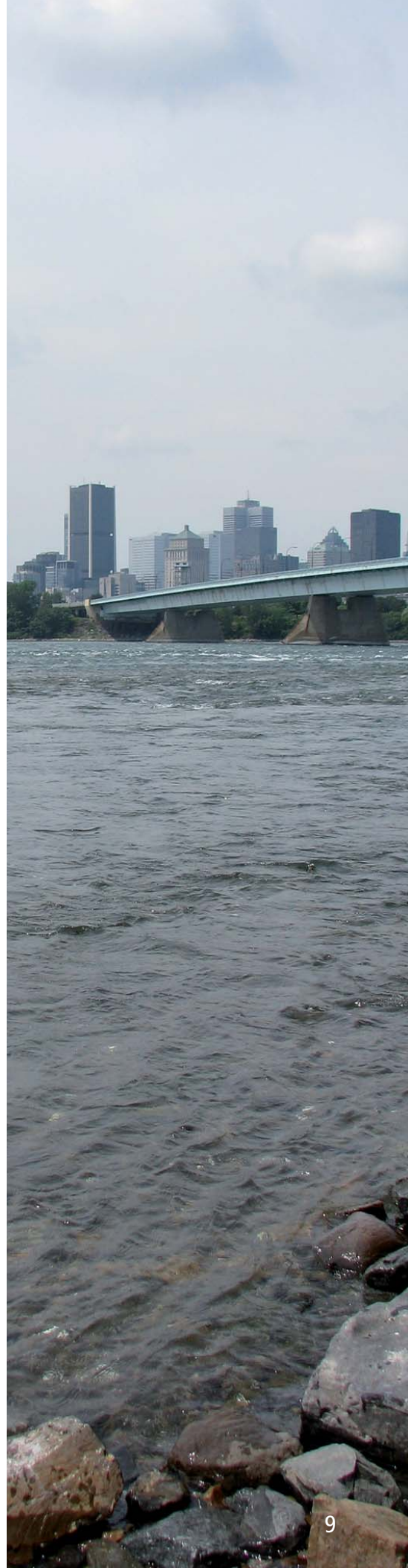
Projet d'Enbridge

Dans le cadre du projet d'inversion et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 d'Enbridge, la Ville de Montréal a présenté des commentaires à l'Office national de l'énergie ainsi qu'une déclaration demandant au gouvernement du Québec une étude d'évaluation environnementale du projet.

Près de 7 500 et 28 000 résultats d'analyse ont été fournis par la Division de l'expertise technique dans le cadre de l'application des règlements RCG 08-041 et 2008-47 respectivement.

Expertise technique Volet eau potable

- Prise en charge de l'échantillonnage et du suivi réglementaire de l'eau potable des réseaux alimentés par les usines de Lachine et de Pierrefonds
- Environ 40 000 analyses chimiques (inorganiques et organiques) et 35 000 analyses microbiologiques dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, Lachine et Pierrefonds
- Prélèvements et analyses hebdomadaires à 142 points d'échantillonnage pour vérifier la qualité bactériologique de l'eau potable
- 116 échantillons et analyses lors de l'avis préventif d'ébullition touchant 1,3 million de citoyens montréalais en mai 2013. Le travail des 8 échantillonneurs a permis de faire lever l'avis en 35 heures
- Suivi réglementaire des paramètres normés dans 6 réseaux de distribution d'eau potable (Montréal, Pierrefonds-Roxboro, Lachine, Dollard-Des Ormeaux, Senneville et le Jardin botanique)
- 3 700 analyses dans le cadre d'une étude conjointe de la Ville de Montréal avec la Chaire industrielle en eau potable de l'École Polytechnique sur les répercussions de la teneur en plomb lors du raccordement partiel d'une entrée de service
- 202 échantillons prélevés chez des particuliers dans le cadre du suivi réglementaire du plomb de 13 réseaux de distribution d'eau potable





Suivi du milieu aquatique

Le Réseau de suivi du milieu aquatique a poursuivi l'échantillonnage des plans d'eau et des réseaux d'égouts pluviaux du territoire de l'agglomération de Montréal. Ces données permettent de cerner les secteurs problématiques où il est nécessaire d'accroître les actions d'assainissement déjà amorcées.

Près de 20 000 analyses physico-chimiques et microbiologiques ont été réalisées par la Division de l'expertise technique dans le cadre des programmes QUALO, RUISSO, COURDO et PLUVIO.

QUALO (berges et rives) : Maintien de la qualité, malgré les caprices de la météo

Le nombre de stations propices au contact direct de l'eau a légèrement baissé, passant de 63 à 60. Avec une moyenne de 63 %, le bilan de 2013 correspond à celui des 10 dernières années.

RUISSO (ruisseaux et plans d'eau intérieurs) : tendance à l'amélioration

La qualité de l'eau des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs s'est améliorée. Le nombre de stations dont la qualité est « satisfaisante, bonne ou excellente » est passé de 21 à 26. Bien que certaines de ces améliorations pourraient être attribuables aux travaux de correction des raccordements inversés, il est encore trop tôt pour le confirmer.

PLUVIO (réseaux d'égout pluviaux) : progression de l'étude des réseaux et des collecteurs pluviaux

L'étude de 8 émissaires pluviaux à Dorval, de 2 collecteurs pluviaux à Côte-Saint-Luc et à Montréal-Ouest, et de 13 autres dans le ruisseau Bouchard est maintenant terminée, portant à 146 le nombre des réseaux contaminés sur les 180 dont la première phase de vérification est complétée. Ces vérifications ont permis de repérer les mauvais raccordements de 640 adresses municipales et d'en corriger la moitié. À compter de 2014, le Réseau de suivi du milieu aquatique documentera, en collaboration avec le Service de l'eau, les travaux de dépistage et de correction des raccordements inversés en vue d'amorcer une deuxième phase de vérification démontrant l'absence de raccordements inversés dans les réseaux corrigés.

Inspection des aliments

surveiller les établissements à risque supérieur

En vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Ville de Montréal doit s'assurer de la salubrité des établissements alimentaires sur son territoire.

Renforcement du programme de gestion des risques supérieurs

L'application du Programme de gestion des risques supérieurs élaboré par le ministère en 2007 et bonifié en 2012 a été renforcée. Ce programme attribue un statut de risque aux établissements en fonction du type d'événements et de leur occurrence, et prescrit les interventions à réaliser en conséquence. Les établissements alimentaires qui présentent un risque supérieur font l'objet d'interventions prioritaires adaptées afin de responsabiliser leurs exploitants et de corriger les mauvaises pratiques de façon durable.



La durée moyenne des inspections est donc passée de 83 à 88 minutes durant lesquelles les inspecteurs ont constaté 2 628 infractions, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente. Ils ont remis 599 avis administratifs (contre 8 en 2012) et tenu 40 rencontres avec les exploitants des établissements alimentaires.

Toxi-infections : aucune crise majeure

Aucune crise majeure liée à l'éclosion de toxi-infections alimentaires ou à des rappels de produits n'est survenue en 2013. L'enregistrement de plusieurs plaintes concernant la mauvaise qualité du lait de marque Québon provenant de l'usine de Montréal a sans doute été l'événement le plus marquant. Ce problème a été réglé le 24 octobre par un rappel préventif de plusieurs lots de produits. Sept cas de toxi-infections alimentaires liées à la consommation de tartare de bœuf dans un restaurant montréalais en décembre ont également fait les manchettes. Des mesures correctives ont été mises en place afin d'éliminer la source de la bactérie.

Formation continue et amélioration du service à la clientèle

Afin de réaliser les objectifs de l'entente avec le ministère, un programme rigoureux de priorisation des inspections touchées par des retards a été mis en place. D'autres mesures adoptées visent l'intensification de la formation continue des inspecteurs, la consolidation du nouveau système informatique et l'amélioration du service à la clientèle en vue de traiter les plaintes des citoyens dans les 10 jours suivant leur signalement.

Plus de 138 ordonnances de cessation ou de restriction temporaire des activités ont été délivrées à 105 établissements qui représentaient un danger imminent pour la santé des consommateurs. Il s'agit d'une augmentation de 126 % par rapport à l'année dernière.

Activités réalisées en 2013

- 10 664 inspections dans les établissements de détail, de restauration, de transformation, d'entreposage et de distribution et dans quelque 60 événements publics, dont les cuisines de rue
- 2 628 infractions à la réglementation (1 680 avis d'infraction, 362 poursuites judiciaires, fermeture complète ou partielle de 105 établissements pendant 5 jours ou moins)
- 2 009 plaintes traitées, dont 448 déclarations de toxi-infections alimentaires ou d'allergies impliquant 1 580 personnes. Le délai de prise en charge de 24, de 48 ou de 96 heures selon le type de plainte a été respecté dans 99 % des cas. Le suivi auprès du plaignant a été fait dans les 10 jours suivant la réception de la plainte.
- 133 dossiers de rappels traités (rappels d'aliments et enquêtes associées) nécessitant 271 inspections et près de 400 appels téléphoniques
- 53 enquêtes menées à la demande du ministère québécois et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et nécessitant 83 inspections
- 83 inspections de vérification de la conformité de l'étiquetage des produits emballés par les détaillants (11 rappels de produits en raison d'allergènes non déclarés)
- 3 202 prélèvements d'échantillons d'aliments dans le cadre de la programmation courante et pour les cas de toxi-infections
- Plus de 15 000 analyses microbiologiques et chimiques des échantillons d'aliments effectuées par la Division de l'expertise technique

La Direction de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal. Pour ce faire, elle sensibilise la population aux enjeux environnementaux, assure la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, agit en faveur d'une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire, et surveille la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. La Direction assume auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement. À ce titre, elle élabore des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

POUR PORTER PLAINTE EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU OU D'ALIMENTS

Toute personne ayant été témoin d'actes ou de pratiques contrevenant aux règlements en vigueur sur le territoire montréalais à propos de la qualité de l'air et de l'eau peut porter plainte en communiquant par téléphone avec la Division du contrôle des rejets industriels, au 514 280-4330 ou en formulant une plainte à l'adresse ville.montreal.qc.ca/environnement.

Toute personne s'étant trouvée indisposée à la suite de l'ingestion d'aliments ou ayant été témoin de pratiques ou de conditions d'insalubrité dans un établissement alimentaire est invitée à communiquer avec la Division de l'inspection des aliments en téléphonant au 514 280-4300 ou en formulant une plainte à l'adresse ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments.

PRODUCTION ET GRAPHISME

Direction de l'environnement
Direction des communications
Ville de Montréal

PHOTOGRAPHIES

Ville de Montréal

3^e trimestre 2014

ISSN : 1923-760X (PDF)

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Dépot légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014